

Roger Colombier

# La commanderie de Prunay-le-Temple dans les Yvelines



Les impliqués  
Éditeur 

LA COMMANDERIE  
DE PRUNAY-LE-TEMPLE  
DANS LES YVELINES

# Les Impliqués Éditeur

Structure éditoriale récente fondée par L'Harmattan, Les Impliqués Éditeur a pour ambition de proposer au public des ouvrages de tous horizons, essentiellement dans les domaines des sciences humaines et de la création littéraire.

## Déjà parus

Giroux (Bruno), *Scènes familiales de la Caraïbe et d'ailleurs*, nouvelles, 2016.

Chavanne (Claude), *Kojimachi 5-7*, récit, 2016.

Ngouala (Claude), *Confession publique*, poésie, 2016.

Tshimbalanga (Jean Louis), *Hommage à une légende vivante, Étienne Tshisekedi wa Mulumba*, essai, 2016.

Bensard (Jacques), *Au pied de l'échafaud*, essai, 2016.

Gaillarde (Bernat), *L'irrédentiste*, roman, 2016.

Calosci (Claire), Calosci (Alain), *Coaching existentiel : une quête de sens*, essai, 2016.

Franquin (Bernard), *Si tu cries dans la forêt...*, récit, 2016.

Cavarec (Yves), *L'entreprise du vivre-ensemble*, essai, 2016.

Guidoni (Georges), *Cette lumineuse rupture*, roman, 2016.



Ces dix derniers titres de ce secteur sont classés par ordre chronologique en commençant par le plus récent.  
La liste complète des parutions, avec une courte présentation du contenu des ouvrages, peut être consultée sur le site :  
[www.lesimpliques.fr](http://www.lesimpliques.fr)

Roger Colombier

La commanderie  
de Prunay-le-Temple  
dans les Yvelines

Les impliqués Éditeur

Du même auteur :

Chez l'Harmattan : *Le mouvement ouvrier dans le Mantois. Les origines du chemin de fer dans le Mantois. Le travail des femmes autrefois jusque dans les années 1960.*

Chez le Temps des Cerises : *Aincourt un camp oublié.*

Chez Lacour-Ollé : *Contes et légendes du pays des Corbières. Les santons.*

Chez les Amis du Mantois : *Le village de Gassicourt et le chemin de fer.*

Chez Syllepse : *Jules Durand, une affaire Dreyfus au Havre.*

**© Les impliqués Éditeur, 2016**  
**21 bis, rue des écoles, 75005 Paris**

[www.lesimpliques.fr](http://www.lesimpliques.fr)  
[contact@lesimpliques.fr](mailto:contact@lesimpliques.fr)

ISBN : 978-2-343-09406-9  
EAN : 9782343094069

## PRUNAY-LE-TEMPLE A TRAVERS LES SIÈCLES

### Repères historiques

La commune de Prunay-le-Temple se situe dans l'est des Yvelines et dans le sud du Mantois, à 16 kilomètres de Mantes-la-Jolie et 38 kilomètres de Versailles, chef-lieu du département. Au recensement de 2012, elle comptait 414 habitants, ce qui la plaçait au 22 619<sup>ème</sup> rang des communes de France. La commune est entourée par Septeuil, Orgerus, Saint-Martin-des-Champs, Tacoignières, Orvilliers et Mulcent.

Le village doit son nom au latin *prunus*, *planté de pruniers*, d'où la dénomination de Prunay-le-Temple au fil du temps : *prunidus*, *pruniacum*, *prunetum*, *pruneium*<sup>1</sup>.

Or avant cette dénomination latine, le territoire connut une présence humaine. En témoigne un site mésolithique découvert lors de prospections axées sur le grès quartzite<sup>2</sup>. Dans sa monographie<sup>3</sup> sur Prunay-le-Temple, écrite en 1899, l'instituteur du village, Benjamin Besnard, cite la découverte d'« *un outil en pierre taillée, long de 6 centimètres et large de 4, épais de 1,4 centimètre* », daté des temps préhistoriques.

Le nom de Pruneium apparaît dans une charte du 10 décembre 588 : le roi Childebert I<sup>er</sup> donne ce domaine à son conseiller Germain d'Autun, évêque de Paris et futur saint Germain. Lorsque celui-ci décède, il est enterré dans ce qui, devenant l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, récupère les biens de l'évêque de Paris.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Hippolite Cocheris. Anciens noms des communes de Seine-et-Oise. 1874.

<sup>2</sup> Communication du Centre de Recherches Archéologiques de la Région Mantaise. Février 2012.

<sup>3</sup> AD 78. Prunay-le-Temple. Monographie communale de l'instituteur.

<sup>4</sup> Principaux droits de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. BNF gallica.

En 829, le *Polyptyque d'Irminon*, du nom du religieux dirigeant cette abbaye, décline ses nombreuses possessions, notamment dans le Mantois où la vigne est privilégiée. Prunidus (Prunay-le-Temple) appartient au fisc de Bisconcella (Béconcelle), avec Septoglia (Septeuil), Ursvillare (Orvilliers) et Murcinto (Murcent) qui l'entourent<sup>5</sup>. Orgerus apparaît en 1230 pour remplacer celui de Béconcelle.

En 1177, par une charte<sup>6</sup>, Louis VIII confirme que l'abbaye de Saint-Wandrille possède une partie de la dîme de Prunay-le-Temple. En 1297, le prieuré de Saint-Laurent de Montfort-l'Amaury<sup>7</sup> détient « 9 setiers en grains sur la dîme ».

Par décret royal du 23 mai 1468<sup>8</sup>, le chevalier Nicole de Giresme, commandeur de Prunay-le-Temple, s'adjuge définitivement « la seigneurie de Prunay », c'est-à-dire la justice et tous les impôts et taxes découlant de ses droits seigneuriaux : « *Le bailliage de Pruney-le-Temple consiste en la paroisse dudit Pruney* ».

Le 19 août 1556<sup>9</sup>, à l'ouverture des États-généraux du comté de Monfort-l'Amaury, Nicolas de Feugerolles, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Prunay-le-Temple, est l'un des représentants du clergé. Comparaient aussi « *les manants et habitants de Prunay-le-Temple* ».

A cette époque, la paroisse désigne un lieu de culte et les terres qui l'entourent. Comme l'église Saint-Martin date du XVII<sup>e</sup> siècle, on peut en déduire que l'ancienne chapelle templière de la commanderie reçoit les « *manants*

---

<sup>5</sup> Polyptyque d'Irminon, BNF gallica.

<sup>6</sup> Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Wandrille. BNF gallica.

<sup>7</sup> Le Prieuré de Montfort-l'Amaury. A de Dion. 1899.

<sup>8</sup> Société archéologique de Rambouillet. Tome 5. 1879. BNF gallica.

<sup>9</sup> Idem.

*et habitants* » pour leurs devoirs chrétiens depuis le baptême jusqu'à leur inhumation.

Dans ses *Statistiques sur l'arrondissement de Mantes*, en 1883, le sous-préfet Armand Cassan signale qu'une « *vieille tour existait à Prunay, à la fin du siècle dernier, au lieu-dit La Maillière* ».

Dans les premiers temps médiévaux, Prunay-le-Temple est vassale de Montfort-l'Amaury, puis de la châellenie de Houdan. Finalement en 1456, une ordonnance royale dit que Prunay-le-Temple fait partie du bailliage de Montfort-l'Amaury. En 1532, le comté de Montfort est rattaché à la couronne de France par François I<sup>er</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Prunay-le-Temple se spécialise dans l'accueil des enfants en nourrice provenant de Paris et de Versailles, fils et filles d'artisans fortunés, de nobles et de grands domestiques au service de la Cour. Une épidémie<sup>10</sup> accable le village en 1740. 51 Prunaysiens décèdent dont 14 enfants placés en nourrice et 33 natifs de la paroisse.

En 1766, le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, de l'abbé Expicite, indique que Prunay-le-Temple dépend de la généralité de Mantes-la-Jolie. La paroisse recense 58 feux, environ 240 habitants. Son territoire est pratiquement le même que de nos jours.

Le registre paroissial, débuté en février 1668, relève des laboureurs, propriétaires de leurs terres. Le 21 février 1790, la Fabrique de l'église Saint-Martin<sup>11</sup>, organisation des biens et des droits ecclésiastiques, administrée par un marguillier, signale par l'attestation du curé Michel Gauthier un revenu annuel de 700 livres<sup>12</sup>. En effet, l'église est propriétaire de 13 arpents de terres labourables disséminés sur le territoire paroissial, d'un tenant de 20 perches de

---

<sup>10</sup> AD 78. Registre paroissial de Prunay-le-Temple.

<sup>11</sup> AD 78. Registre des décisions municipales de Prunay-le-Temple.

1791

<sup>12</sup> Idem 1790 page 118.

terres labourables et d'un autre de 14 perches, de 27 perches plantées de vignes et d'un arpent de terre autour du presbytère dont la cure est propriétaire depuis 85 ans. Enfin, le prêtre souligne qu'il dispose d'un tiers de la dîme en grains, vin et foin.

Or tous les propriétaires terriens n'habitent pas à Prunay-le-Temple. C'est le cas de l'abbaye de Notre-Dame-de-Josaphat, en Eure-et-Loir, qui détient un bois, ou de la Fabrique de Bazainville<sup>13</sup> dont le marguillier achète « 50 perches de terres labourables » en 1672.

Le 12 octobre 1656, pour discuter des lois en vigueur dans le comté, le chevalier Pierre des Guetz de la Potinière, commandeur de l'ordre de Malte, et Mathurin Cory<sup>14</sup>, lui « *marguillier et proviseur de l'Église* », représentent le clergé pour Prunay-le-temple.

Lorsque la Révolution française crée les départements, Prunay-le-Temple est sous la juridiction administrative de Monfort-l'Amaury, chef-lieu de district de Seine-et-Oise. Les districts disparaissant, Prunay-le-Temple passe dans l'arrondissement de Mantes-la-Jolie et appartient au canton de Septeuil. Celui-ci disparaît en 1802 au profit de Houdan.

Cette même année, Prunay-le-Temple souhaite un prêtre à plein temps dans l'église Saint-Martin. Mais celui-ci est installé à Orgerus et la paroisse prunaysienne annexée à cette commune pour le service du culte catholique. En 1830, Prunay-le-Temple enregistre 300 habitants.

La commune fut révolutionnaire sous la Révolution, fidèle aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Empires, favorable au roi durant la Restauration et républicaine sous la République.

Le 7 juillet 1875, un cataclysme grêleux d'une heure anéantit plus de la moitié des céréales du pays, la totalité des fruits et des vignes. Celles-ci ne s'en remettent pas

---

<sup>13</sup> AD 78. Actes de la Fabrique de Bazainville.

<sup>14</sup> Coutume générale et particulière de France. Du moulin. 1664.

alors qu'elles promettaient une abondance exceptionnelle. « *De nombreuses perdrix furent tuées dans les champs* »<sup>15</sup>.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une ligne secondaire reliant Mantes à Rambouillet, avec une gare à Prunay-le-Temple, est à l'étude. Le projet, présenté en 1912, est proche de la réalisation lorsque survient la Première Guerre mondiale qui l'enterre définitivement.

Depuis les élections départementales de 2015, Prunay-le-Temple n'est plus dans le canton de Houdan, mais dans celui de Bonnières-sur-Seine.

### **Une commanderie templière en 1189**

Le nom de Prunay-le-Temple découle de l'implantation, en 1189, d'une commanderie de Templiers, organisation de moines-soldats fondée en 1120.

Même l'ingénieur-géographe Charles Oudiette, dans son ouvrage paru en 1817, *Dictionnaire topographique des environs de Paris*<sup>16</sup>, oublie cette particularité historique. Il décrit Prunay-le-Temple : « *village d'environ 260 habitants, département de Seine-et-Oise, arrondissement de Mantes, canton de Houdan, province d'Île-de-France et diocèse de Chartres. Est en labour, vignes et bois, à 2 lieues de Houdan.* »

Or Prunay-le-temple fut une commanderie régionale des Templiers dans le Dreusoïse<sup>17</sup>. Cette région était un coin entre l'Île-de-France, propriété des rois de France, et la Normandie qui ne l'était pas. Le Dreusoïse, entre l'Eure-et-Loir, les Yvelines et l'Eure, devint un incessant champ de bataille durant la Guerre de Cent ans entre la France et l'Angleterre.

---

<sup>15</sup> AD 78. Monographie communale de Prunay-le-Temple.

<sup>16</sup> Charles Oudiette. *Dictionnaire topographique des environs de Paris*.

<sup>17</sup> Sur les pas des Templiers à Paris et en Île-de-France. Michel Dumontier. 1979. Copernic.

La commanderie est dévolue à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1312, lors de la dissolution de l'ordre du Temple, suite à un procès intenté par Philippe le Bel débuté en octobre 1307, après l'arrestation dans tout le royaume de ses dignitaires. Cela se termine par la bulle papale de Clément V, le 6 mai 1312, qui dissout l'Ordre.

La dernière partie de la commanderie est vendue aux enchères publiques comme bien national le 6 germinal an V de la République, soit le 26 mars 1797.

Le peintre et graveur français, Léopold Desbrosses, séjournant à Septeuil, immortalise *La commanderie, Prunay-le-Temple*, œuvre vendue à l'Hôtel Drouot à Paris, le 4 mars 1895.

## UNE COMMANDERIE TEMPLIÈRE

### L'Ordre du Temple

Après la 1<sup>ère</sup> Croisade (1096-1099), un Ordre à la fois monastique et militaire se forme en Terre sainte à l'initiative d'Hugues de Payns et de neuf autres chevaliers français. Le roi de Jérusalem, Baudouin II, leur octroie la mosquée Al-Aqsa comme siège, anciennement temple de Salomon, d'où leur nom.

Au départ, ce n'est qu'une simple milice, les Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon, fondée le 11 janvier 1120, lors du concile de Naplouse.

Pendant, sa notoriété ne parvient pas à s'étendre au-delà de la Terre sainte. De ce fait, Hugues de Payns part pour l'Occident en 1127. Fort du soutien du roi Baudouin de Jérusalem, il compte rencontrer le pape Honorius II et le religieux Bernard de Clairvaux. Il désire faire reconnaître la milice par l'Église, lui donner une règle et légitimer ses actions. En effet, cette dénomination de moines-soldats, nouveauté absolue en ce Moyen Âge chrétien, peut être en contradiction avec les règles de l'Église et de la société en général. Il souhaite aussi recruter de nouveaux chevaliers et obtenir des dons qui feraient vivre la milice en Terre sainte.

Le futur saint Bernard de Clairvaux adoube la milice dans une lettre à Hugues de Payns : *Éloge de la Nouvelle Milice (De laude novae militiae)*. Y est soulignée l'originalité du nouvel Ordre consacré au combat spirituel et à la défense de la chrétienté. Saint Bernard y explique que les Templiers ont le droit de tuer un être humain : « *Le chevalier du Christ donne la mort en toute sécurité et la reçoit dans une sécurité plus grande encore. (...) Lors donc qu'il tue un malfaiteur, il n'est point homicide mais Malicide. (...) La mort qu'il donne est le profit de Jésus-Christ, et celle qu'il reçoit, le sien propre. (...)* ». Pour cela, il dé-